



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 15/2018

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 21 Votants : 28 Procurations : 07

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 27 MARS 2018

Affiché le : 27 MARS 2018

L'An deux mille dix-huit, le vingt-deux mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 15 Mars 2018.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, MALBEC, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAU, MARQUIER, RIGAUD, LE GUIRIEC, SEIB-TAUPIN, GARBIN, JOUET.

PROCURATIONS

| | | |
|--------------|---|-----------------|
| M. BERNES | à | Mme LIAN |
| M. ANDUZE | à | Mme GONZALEZ |
| Mme FIEVRE | à | M. RIGAUD |
| Mme ARNAL | à | M. ZAMBONI |
| Mme FERTE S. | à | Mme SEIB-TAUPIN |
| M. FERTE J. | à | Mme JOUET |
| M. DELON | à | Mme GARBIN |

ABSENT EXCUSÉ : M. MARTIN.

SECRETARE : Mme LLOUBERES a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : PERSONNEL - Attribution d'une aide FIPHFP

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un agent a sollicité et obtenu l'aide du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) afin de financer l'achat d'un appareillage auditif d'un montant total de 2 321,38 €.

Le montant accordé à l'agent par le FIPHFP est égal à 1 600 €. Ce montant versé à la collectivité sera remboursé à l'agent. Le reste à payer est à la charge de l'agent.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à reverser cette aide à l'agent concerné.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 28


Voix Contre : 0

Abstention : 0

- D'autoriser Madame le Maire à reverser cette aide à l'agent concerné.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 23 mars 2018

Le Maire,

Lysiane MAUREL

